

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE PEYRAT DE BELLAC DU 21 NOVEMBRE 2016**

Arrêté préfectoral autorisant la Société Ferme éolienne de la Croix de la Pile à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de BLOND, BELLAC, PEYRAT DE BELLAC et VAL D'ISSOIRE

Mme le Maire transmet à l'assemblée une copie de l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre autorisant la Société Ferme éolienne de la Croix de la Pile à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de BLOND, BELLAC, PEYRAT DE BELLAC et VAL D'ISSOIRE.

Budget assainissement : virement de crédits – D.M. n°02

Le Conseil Municipal, afin d'intégrer le programme de voirie 2015, à l'unanimité, décide les virements de crédits ci-dessous :

<u>Investissement</u> :	Dépenses : c/2151/041 :	+ 53 000 €
	Recettes : c/1323/041 :	+ 13 000 €
	Recettes : c/16878/041 :	+ 40 000 €

Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires de BELLAC – année scolaire 2015/2016

Le Conseil Municipal, par 1 abstention et 13 voix pour accepte de régler la participation de 3 457.08 € correspondant à la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires de BELLAC pour l'année scolaire 2015/2016

Participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires de PEYRAT DE BELLAC – année scolaire 2015/2016

Le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 12 voix pour, décide de faire payer aux communes de résidence des enfants scolarisés au groupe scolaire des 2 Tilleuls à PEYRAT DE BELLAC une participation de 419 € par enfant pour l'année scolaire 2015/2016.

Contrat de dératisation – campagne 2016/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les nouveaux contrats de dératisation des réseaux d'eaux usées et pluviales et les 5 stations d'épuration pour la campagne 2016/2017 avec 2 passages par an en alternance sur la commune pour un montant HT de 566.00 € HT et 76.50 € HT pour la cantine scolaire et la chaufferie.

Avenant n°5 au contre d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°5 au contrat d'entretien de la vitrerie avec Limousin Entretien pour un montant annuel de 1 187.42 € HT pour l'année 2017 (2 passages par an pour le nettoyage des vitres du foyer-club, salle sous la mairie, salle du presbytère, groupe scolaire, soit une augmentation de 2.30 %). Le prix de la salle multi-activités est maintenu à 112.80 € TTC comme l'an passé.

Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Haute-Vienne – contrats d'assurance des risques statutaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au Contrat de groupe assurance statutaire courant les risques financiers liés aux agents souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités de la Haute-Vienne.
Pour les agents CNRACL : cotisation de 5.30 % avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire
Pour les agents IRCANTEC : cotisation de 1.15 % avec une franchise de 10 jours par arrêt.

Repas des aînés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'organiser un repas offert aux aînés de + de 70 ans et de le proposer aux conjoints des bénéficiaires moyennant une participation de 22 € le dimanche 8 janvier 2017.
- Retient la proposition du Restaurant de la Gare à BELLAC pour un montant de 22 € vin et service compris

Mise à disposition gracieuse du foyer-club à l'occasion du téléthon

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder gratuitement le foyer-club à Monsieur Bruno THIBAUD, coordinateur du téléthon le samedi 3 décembre 2016 afin d'y organiser un repas.

Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'organiser une cérémonie d'accueil pour les nouveaux habitants arrivés sur la commune depuis avril 2014, le vendredi 03 février 2017 à 18h30.

Madame le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 21 novembre 2016 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait 24 novembre 2016 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le recueil des actes administratifs est consultable aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Le Maire,
M. FREDAGUE-POUPON